



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2008-0114 – GLYPHOGAN SPEED
dossier lié n° 2007-0290

Maisons-Alfort, le 23 avril 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
GLYPHOGAN SPEED, identique à TYPHON**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 30 janvier 2008 d'un dossier, déposé par MAKHTESHIM AGAN FRANCE, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation GLYPHOGAN SPEED.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence TYPHON dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 9600390 est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2019 ;

Considérant l'avis de l'Afssa n° 2007-0290 du 30 décembre 2008 relatif à la demande de réexamen communautaire de la préparation TYPHON après inscription de la substance active glyphosate à l'annexe I de la directive 91/414/CEE ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour GLYPHOGAN SPEED est bien strictement identique à celle déclarée pour TYPHON ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation GLYPHOGAN SPEED, présentée par MAKHTESHIM AGAN FRANCE, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit TYPHON.

Pascale BRIAND